

# Les indépendances en Afrique noire francophone, octroyées ou arrachées ?

---

Koffi Amouzou SOSSOU\*

## Résumé

La lecture du tableau chronologique des indépendances des pays d'Afrique noire francophone donne l'illusion que ces indépendances étaient programmées, voulues et octroyées par la France sans aucune contrainte. La présence des leaders africains dans les institutions des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques françaises renforça cette idée d'indépendances octroyées. Pourtant, ces dernières ont été arrachées par les leaders africains, à la suite d'une « guerre » caractérisée par des pressions de tous genres, des réunions, des déclarations et de multiples revendications pendant et après les réformes entreprises en faveur des territoires d'outre-mer. Dans sa sagesse, De Gaulle céda à toutes ces revendications qui aboutirent à une indépendance dans la paix, prélude à la collaboration future entre la France et ses nouveaux partenaires africains.

**Mots-clés :** Territoire, outre-mer, décolonisation, indépendance, communauté.

## Abstract

The chronological chart reading of Black French speaking country independences makes mistake that Independencies were planned, wished and granted by France without any constraint. African leader's presence in fourth and fifth French republic institutions, strengthened the granted independence idea. However, these independences had been snatched away by African Leaders, after a struggle characterized by all kind of pressures meetings, statements and many claims during and after reforms undertaken in favour of overseas countries. Tanks to his wisdom, De Gaulle accepted all these claims which ended up by peaceful independence, prelude to the future collaboration between France and its new African partners.

**Keywords:** Territory, independence, decolonization, community, outre-mer.

## Introduction

La colonisation de l'Afrique par des puissances européennes ne fut pas un épiphénomène par rapport aux bouleversements auxquels ce continent fit face tout au long de son histoire. Les traces que laissa cette entreprise européenne ne sont pas prêtes de s'effacer. Elles sont omniprésentes dans chaque région, dans chaque pays et continuent de nos jours à marquer l'Africain dans ses pensées, dans ses raisonnements, dans ses choix. Aussi, tout discours sur ce phénomène colonial n'est-il jamais un discours de trop. Mais s'il est un fait que ce phénomène fut, non sans raison, l'objet d'une abondante littérature, il ne reste pas moins vrai qu'apparaissent encore quelques zones d'ombre, surtout en ce qui concerne la phase d'indépendance.

---

\* Département d'Histoire et d'Archéologie, UL, BP20619 Lomé Togo, agsossou@yahoo.fr

Notre préoccupation part d'un principe : la colonisation est, par essence, un processus de domination d'un peuple plus fort sur un autre plus faible. Sa fin ne peut intervenir que par un renversement de situation où le dominé d'hier prend l'avantage sur son ancien dominateur.

La France n'échappe pas à cette réalité. Elle fit face, à cet égard, à deux situations qui marquèrent le processus de sa politique de décolonisation : la guerre d'indépendance ou la voie pacifique caractérisée par des négociations et des pressions de tous genres. En Afrique noire, la seconde formule l'emporte sur la première. De janvier à novembre 1960, 14 anciennes colonies accédèrent à l'indépendance dont 5 dans le seul mois d'août. Ce qui amène à se demander si ces indépendances ont été octroyées ou arrachées.

La première hypothèse suppose des indépendances librement accordées par la France, sans aucune pression, pendant qu'elle avait encore les moyens de conserver ses colonies. La seconde laisse penser à des indépendances obtenues à la suite de vives pressions, ces dernières pouvant prendre la forme violentes (guerre) ou pacifique c'est-à-dire la pression politique et/ou morale. De laquelle de ces deux hypothèses le processus de décolonisation de la France en Afrique noire peut-il se prévaloir ?

L'historiographie de la décolonisation française révèle l'important rôle joué par le Général De Gaulle dans la phase finale de ce processus. Aussi, convient-il de ne guère s'étonner que ses positions soient largement prises en considération dans ce travail.

En somme, notre réflexion tourne autour de trois points :

- la place du phénomène colonial dans la société et la classe politique françaises ;
- l'attitude des Africains face à la colonisation ;
- et la position de la France vis-à-vis des revendications indépendantistes des Africains.

## **La question coloniale en France : de l'indifférence à l'enthousiasme**

De Louis XIII, le roi français qui commença réellement à s'intéresser à l'Afrique noire selon BIARNÈS (1987 : 5), au Général De Gaulle, l'intérêt suscité en France par les problèmes relatifs aux territoires d'outre-mer a nécessairement évolué. De l'importance de cette préoccupation dépend l'attitude des Français vis-à-vis du processus de décolonisation qui aboutit aux indépendances. La question coloniale en général et les problèmes relatifs à l'Afrique noire francophone en particulier n'étaient-ils réservés qu'à quelques milieux politiques ou faisaient-ils partie du vécu des Français ?

Pour mieux appréhender ce problème, une étude chronologique s'impose en deux périodes dont la Première Guerre mondiale constitue une césure.

## La question coloniale des origines à la Première Guerre mondiale

L'acquisition des colonies outre-mer, spécialement en Afrique noire, fut avant tout le fruit d'une initiative politique. A partir de 1880, Jules FERRY donna à cette politique le coup d'accélérateur que l'on sait. Dès ce moment, les questions relatives à l'outre-mer furent naturellement l'objet de débat à la Chambre des députés française. Etienne Eugène, député d'Oran (Algérie) y créa même en 1881 un groupe dénommé « groupe colonial. » L'on devine bien les préoccupations d'un tel groupe. C'est donc sans surprise que (BIARNÈS 1987 : 230) affirme : « *Au Parlement, on discutait toujours ardemment de l'intérêt financier des conquêtes coloniales ; mais même les députés qui leur étaient le plus opposés se résignaient d'ordinaire, après s'être défoulés en le faisant savoir, à voter les crédits nécessaires à leur poursuite* ».

La classe politique tout entière fut donc affectée par ces questions coloniales. Certes les oppositions ne manquaient pas, comme celles des membres du Parti radical. Mais elles contribuèrent, pendant cette période, à susciter chez les Français dans leur ensemble, sinon un engouement, au moins une curiosité qui les poussait à porter de plus en plus leur regard sur ces colonies lointaines qui, jusque là, les laissaient indifférents. La chute, par exemple, le 30 mars 1885, du gouvernement Ferry à cause de sa politique coloniale en Indochine participa à ces mouvements paradoxaux qui, en cherchant à décourager les initiatives coloniales, contribuèrent à susciter un intérêt de plus en plus croissant des Français pour les colonies.

Du reste, il convient de ne pas se méprendre sur la portée de ces oppositions à l'idée coloniale dans le Parlement, ni sur les intentions de leurs auteurs. Champions en matière d'hostilité à l'aventure outre-mer, les membres du Parti radical ne purent, une fois au pouvoir en 1902, que poursuivre l'œuvre de leurs prédécesseurs, au point que l'un des membres de ce parti, Clemenceau, fut taxé de « *continuateur de Ferry* » (BIARNÈS 1987 : 234). Il est donc permis de dire que depuis la fin du XIX<sup>e</sup> S jusqu'à la Première Guerre mondiale, le virus colonial a affecté la classe politique française dans son ensemble. Le politique était d'ailleurs relayé par des initiatives privées tendant à faire connaître aux Français les profits des expéditions et des conquêtes des territoires par la France. Il s'agit des « *Comités* » créés ça et là<sup>1</sup> : le Comité de l'Afrique française, créé en 1890, l'Union coloniale qui a vu le jour quelques années plus tard, le Comité du Maroc, le Comité de Madagascar, etc. Réunissant en leur sein des sénateurs, des ingénieurs, des responsables des chambres de commerce, dotés par ailleurs d'organes de presse, ces comités, à travers différentes initiatives, visaient en définitive à faire la propagande pour tout ce qui concernait les questions africaines et à provoquer chez les Français, un vif intérêt pour les colonies. Pour quel résultat ?

Il importe de ne guère exagérer l'effet sur les Français de ces initiatives privées ou des débats dans les milieux politiques. Dans l'ensemble, les Français affichaient, jusqu'en 1914, une indifférence qu'AGERON (1991 : 107) explique plus tard par « *la traditionnelle ignorance des Français pour la géographie* ». En effet, même en 1949, l'Afrique occidentale française n'était connue, selon un sondage, que de

<sup>1</sup> Pour d'autres détails, voir Biarnès (1987 : 226 et suivantes).

12 % des Français alors interrogés, l'Afrique équatoriale française de 11 %. Un sondage réalisé avant 1914 eût sans doute révélé pire carence en matière de connaissance géographique. D'ailleurs, il n'était jusqu'au ministre des colonies, Etienne Clémentel qui, nommé le 24 janvier 1905 et parcourant la carte à son arrivée au ministère, ne déclarât : « *Les colonies, je ne savais pas qu'il y en eût tant* » (MARTIN 1988 : 71).

En somme, si jusqu'en 1914 l'opinion française affichait un certain désintérêt vis-à-vis de l'Afrique francophone, la classe politique et les milieux économiques étaient, eux, profondément gagnés à l'idée coloniale et oeuvraient ardemment et inlassablement à gagner l'opinion nationale à cette cause. A partir de 1914, les rapports entre les Français et les colonies africaines s'établirent sur de nouvelles bases.

### **La question coloniale, une préoccupation nationale en France de 1914 à 1960**

Plusieurs facteurs contribuèrent à faire évoluer positivement la question coloniale en France et à rapprocher les Français de leurs colonies. Il y eut d'abord la Première Guerre mondiale puis surtout la Seconde où les colonies jouèrent le rôle que nul ne peut leur dénier (SOSSOU 1994 : 14-16). Il y eut ensuite, entre les deux guerres, les visées expansionnistes et revanchardes des milieux colonialistes allemands et les visées annexionnistes de Mussolini qui éveillèrent l'attention des Français sur la nécessité d'avoir une colonie. Il y eut par ailleurs l'anticolonialisme affiché des Américains et des Soviétiques qui irrita les Français de tout bord. Il y eut enfin la guerre froide qui poussa les Français, soucieux de la puissance de leur pays, à croire à tort ou à raison, à la nécessité de resserrer les rangs avec l'Empire colonial sérieusement affecté par la guerre. Tous ces facteurs eurent pour conséquence d'ouvrir les yeux, l'intelligence et le cœur des Français : les yeux, pour voir que la France avait bel et bien des colonies, l'intelligence pour comprendre l'utilité de ces colonies d'où partirent des troupes qui contribuèrent à libérer la France et le cœur pour voir dans les colonisés, autres êtres que ceux n'étant faits que pour être dominés. Les résultats de cette évolution se matérialisèrent à travers des actes concrets ou des déclarations formelles aussi bien dans les milieux politiques que dans la Société civile.

Au niveau de la classe politique, l'on note, à partir de l'après Première Guerre mondiale, une certaine unanimité pour reconnaître la nécessité pour la France de renforcer ses positions dans les colonies et particulièrement en Afrique noire. Albert Sarraut, membre du parti radical – dont il est montré plus haut l'hostilité traditionnelle à la conquête coloniale – inaugura à sa manière cette nouvelle ère d'enthousiasme pour les possessions d'outre-mer. Il fit paradoxalement carrière dans la politique coloniale. BIARNÈS (1987 : 235) parle de « revirement » tandis que (MARTIN 1988 : 325) fait de Sarraut « *un des meilleurs spécialistes des questions coloniales* ».

Ce « *revirement* » s'explique par le fait que, si le député radical de l'Aude trouvait dans la gestion des colonies des « *Servitudes* » pour la puissance coloniale, il y

découvrait également une source de « *Grandeur* » pour la France<sup>2</sup>. Ce sentiment alla grandissant dans la classe politique française jusqu'aux années 1958. A cet égard, la période 1940 – 1946 fut cruciale pour la politique coloniale française en raison des menaces que la guerre faisait peser sur l'intégrité de l'Empire.

La France impériale devait répondre à une question fondamentale : comment faire pour maintenir son autorité dans l'Empire pendant la guerre ou dans ce qui en restait après celle-ci ? C'est pour répondre à cette question que fut organisée du 30 janvier au 8 février 1944, la Conférence de Brazzaville. Les mesures sociales qui y étaient prises étaient alors destinées à rassurer les Africains écrasés par le poids de l'effort de guerre. Les promesses politiques devaient les amener à garder espoir. Au sortir de la guerre, la question coloniale continua de préoccuper au plus haut point les autorités françaises. Elle devint une question nationale, débordant son traditionnel cadre parlementaire et gouvernemental. Nul n'ignorait alors que grâce à ses colonies, la France devint une puissance victorieuse, plutôt qu'un pays simplement libéré.

Il fallut d'abord témoigner de la gratitude à l'égard de ces colonies. Le ministre des colonies s'exerça à cette tâche le 26 décembre 1945 devant la Commission des territoires d'outre-mer de la première Assemblée nationale constituante. « *Je crois, disait-il sans doute à l'adresse des élus africains alors présents à la commission, que c'est un fait digne de remarque et peut-être unique dans l'histoire, que des territoires coloniaux, n'ayant plus de métropole, aient conservé et même exalté leur existence locale et soient intervenus d'une façon décisive pour contribuer à la libération de cette métropole... Je crois qu'en se battant sur tous les champs de bataille d'Afrique, d'Italie, de France et même d'Allemagne, les populations de nos territoires ont porté témoignage de leur attachement à la métropole* »<sup>3</sup>.

La ligne de conduite des hommes politiques consistait, à cette période, à sauvegarder ce prétendu attachement des autochtones des colonies à la métropole. C'est ce qui préoccupa le 12 décembre 1945 Marius Moutet, ancien ministre des colonies sous le Front populaire de 1936 à 1938 et futur ministre de la France d'outre-mer en 1946 et 1947. A Jacques Soustelle, il posa une question : « *La cité française vit une heure cruciale. La France restera-t-elle ou ne restera-t-elle pas une grande puissance coloniale ? C'est la seule question qui se pose* »<sup>4</sup>. Avant de laisser Soustelle exposer la réponse du gouvernement à cette cruciale question, Moutet s'empresse de tracer quelques pistes. Sa déclaration est à la fois une dénonciation du passé et une proposition de solution pour l'avenir. « *Depuis longtemps la politique coloniale française est inspirée du souci de servir les intérêts des peuples qui sont sous sa tutelle. Malheureusement, dans les faits, l'exécution n'a que rarement été à l'image des directives données par la métropole. Trop souvent, il y a eu profonde discordance entre les intentions de celle-ci et celles de ceux qui étaient chargés de les traduire en actes et qui, fréquemment, se sont considérés comme étant l'émanation d'une race*

<sup>2</sup> Le titre de son ouvrage paru en 1931 était « *Grandeur et Servitudes coloniales* ».

<sup>3</sup> Archives de la 1ère Assemblée nationale constituante, Commission des territoires d'outre-mer, p. 64.

<sup>4</sup> Archives de la 1ère Assemblée constituante, Commission des territoires d'outre-mer, séance du mercredi 12 décembre 1945, p. 10.

*supérieure. Il faut, coûte que coûte, que cette notion de supériorité cesse de subsister. Nulle part où flotte notre drapeau, les êtres qui sont sous sa protection ne doivent avoir le sentiment qu'ils sont des citoyens de race inférieure. Nous sommes dans une période d'évolution où dans les territoires d'outre-mer, il n'y a plus place pour une féodalité quelle qu'elle soit »<sup>5</sup>.*

De cette déclaration, l'on peut tirer quelques remarques :

- la France, par la voix autorisée de Marius Moutet, reconnaît les erreurs dans la politique coloniale française ;
- la plus grave était alors le racisme ;
- les auteurs étaient surtout les gouverneurs et les fonctionnaires français d'outre-mer ;
- malgré tout, le drapeau français doit continuer à flotter dans les territoires, quitte à corriger les erreurs du passé.

Pour atteindre cet objectif, Soustelle, représentant du gouvernement, dégagea les différents types de politiques possibles dans les territoires d'outre-mer : le « *colonialisme* », la « *politique paternaliste* », l'indépendance « *pure et simple* » et la « *politique d'association* ». Il condamne le premier, trouve la deuxième « *dépassée* » et la troisième « *impossible* » avant d'opter pour « *la politique d'association, d'union, qui est la seule conforme aux intérêts des deux parties* ».

Comme cela est connu, les vues du gouvernement s'imposèrent comme modèle de politique coloniale en Afrique noire comme du reste dans l'ensemble de ce qui restait de l'empire français. L'institution de l'union française répondait à cette préoccupation des autorités françaises. A partir de 1946, davantage qu'entre les deux guerres, la question coloniale est devenue une question omniprésente dans les institutions de la IV<sup>e</sup> République et, à vrai dire, quasiment la première préoccupation de la V<sup>e</sup> à ses débuts.

Sous la IV<sup>e</sup> République, l'admission des élus africains dans les assemblées métropolitaines (Assemblée nationale, Conseil de la République (ancien Sénat) et Assemblée de l'Union française) avait largement et durablement contribué à rapprocher les leaders politiques de l'Afrique noire de ceux de la France. Des liens d'amitié furent solidement établis entre eux.

Certes, dans les territoires d'outre-mer, le mur qui séparait Européens et Africains, mur fondé sur le complexe de supériorité des premiers par rapport aux seconds, se lézardait sérieusement sans pour autant s'écrouler. A Paris par contre, la collaboration entre les deux peuples était sans arrière pensée, aussi bien dans le gouvernement – où des Africains avaient commencé à occuper des postes ministériels et à céder au jeu de la solidarité gouvernementale – que surtout dans les assemblées où l'amitié cédait parfois à la complicité et à des transactions entre élus pour faire voter telle ou telle lois. Ainsi en fut-il, en 1955, entre R. Ajavon et Lafarge, tous deux conseillers

---

<sup>5</sup> Archives de la 1<sup>re</sup> Assemblée nationale constituante.

de la République française, le premier, du Togo, membre du groupe des Indépendants d'Outre-Mer, le second, de la France, membre du groupe RGR. Étaient alors en jeu, le vote de la future Loi du 16 avril 1955 pour le Togo<sup>6</sup> et les discussions sur les accords de Rome<sup>7</sup>. Ces transactions aboutirent au vote de ladite loi, ce qui fut un « *Succès dû particulièrement à la loyauté du groupe RGR* » (AJAVON 1989 : 73).

Ce qui précède montre bien qu'au niveau de la classe politique, Africains et Européens ont atteint, sous la IV<sup>e</sup> République et même au début de la V<sup>e</sup>, un degré de collaboration et d'amitié jamais imaginé avant 1914, ni par les uns, ni par les autres. Ceci contribua efficacement à faire entrer dans le vécu quotidien des élites, les réalités propres aux deux peuples, objet de permanentes réflexions tant dans l'Exécutif qu'au Parlement. Le peuple français, loin de ces organes, avait-il réussi pour autant à intégrer les réalités africaines dans ses préoccupations ?

En ce qui la concerne, la société civile évolua positivement, depuis la Première Guerre mondiale, dans son approche des problèmes d'outre-mer. Cette évolution est à mettre à l'actif des nombreux comités créés depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et aussi des autorités françaises.

En effet, les associations et comités coloniaux se sont évertués à créer et à entretenir chez les Français, un vif intérêt pour tout ce qui touche aux colonies, celles africaines en particulier. Les deux guerres mondiales les y aidèrent. Dans le cadre des initiatives prises par ces Comités pour atteindre les Français, nous pouvons citer la création en 1897 de la Ligue Coloniale de la Jeunesse, subventionnée par l'Union coloniale. Elle avait alors une devise : « *Education, propagande, assistance* » et un but : « *susciter des vocations coloniales dans la population scolaire* » (MARTIN 1988 : 233). Profitant de l'ambiance favorable créée par la guerre de 1914 – 1918, elle se réorganisa après cette guerre. Elle prit le nom de Ligue Maritime et coloniale en 1920 et se fixa un objectif : « *Distribuer des bourses et encourager de nombreux lycéens à préparer le concours de l'école coloniale* »<sup>8</sup> (MARTIN 1988, op. cit.).

De leur côté, les gouvernements français se sont préoccupés de vaincre l'indifférence des Français à l'égard des colonies et de faire connaître celles-ci par ceux-là. C'est sans doute dans ce contexte que fut organisée en 1931 l'Exposition coloniale de Vincennes, du 6 mai au 15 novembre. Elle fut placée sous le patronage du maréchal Lyautey, officier féru des questions coloniales. Les plus hautes autorités de l'Etat s'y impliquèrent. Aussi, cette Exposition fut-elle inaugurée par le président de la République en personne, Gaston Doumergue et par le ministre des colonies Paul Reynaud.

<sup>6</sup> Cette loi instituait au Togo un Conseil de gouvernement et élargissait les pouvoirs de l'Assemblée territoriale.

<sup>7</sup> Le groupe RGR vota en faveur de cette loi d'avril 1955 tandis que R. Ajavon vota en faveur des Accords de Rome en dépit de la décision de son groupe de repousser ces Accords.

<sup>8</sup> Créée en 1889, cette école était chargée de former les agents français destinés à servir outre-mer. Baptisée en 1950 Ecole Nationale de la France d'outre-mer (ENFOM), elle réussit à former 4 000 brevetés avant de devenir en 1959, l'Institut des Hautes Etudes d'outre-mer (IHEOM) et, en 1966 l'Institut International d'Administration Publique (IIAP).

Dans son discours inaugural, ce dernier précisa : « *Le but essentiel de l'exposition est de donner aux Français conscience de leur empire. Il faut que chacun d'entre nous se sente citoyen de la plus grande France, celle des cinq parties du monde* » (BIARNÈS 1987 : 232-233). Selon Biarnès, « *L'objectif (de l'Exposition) fut atteint au-delà de tout ce que l'on pouvait espérer* ». Avec 31 millions de visiteurs, une telle conclusion n'est certainement pas exagérée.

La Seconde Guerre mondiale contribua, pour sa part, à faire une sorte de publicité des territoires africains auprès des Français de la Métropole. Par ailleurs, après la guerre, les investissements dans ces territoires, favorisés par le FIDES, permit à plusieurs Français, soucieux de faire fortune, d'affluer vers le continent noir. Selon BIARNÈS (1987 : 319), « *Ces nouveaux arrivants étaient originaires d'à peu près toutes les régions de France et non plus seulement, comme autrefois, des départements pauvres du Midi et de la Bretagne* ».

Toutes ces initiatives tant publiques que privées, de même que les facteurs générés par les grandes crises qui unirent métropolitains et autochtones d'Afrique, permirent de vaincre totalement l'indifférence des Français vis-à-vis de l'Afrique ou tout au moins de susciter chez eux un réel intérêt pour ce continent. Charles-Robert AGERON (1986 : 33-48) nous en donne une idée à travers un sondage réalisé après la Seconde Guerre mondiale. En effet, si en 1949, 52 % des Français (56 % chez les ruraux) se déclarèrent indifférents aux questions relatives à l'outre-mer, ils furent par contre 81 % à penser que la France a intérêt à avoir des territoires d'outre-mer. Ce pourcentage atteignit même 90 % chez les militaires, 91 % chez les fonctionnaires et 94 % pour les professions libérales. En février 1950, 84 % de jeunes Français interrogés (élèves des classes terminales) estimaient que la France avait intérêt à maintenir l'Union française avec les territoires d'outre-mer. Ces chiffres relèvent le progrès accompli en matière de rapprochement entre les possessions françaises d'outre-mer et la Métropole, de Jules Ferry au Général De Gaulle.

L'intérêt suscité en France par les questions coloniales a suivi une courbe croissante, allant de l'indifférence à l'enthousiasme des Français. L'opinion fut progressivement gagnée à la cause coloniale, à la faveur des grandes crises dans lesquelles l'outre-mer s'est montré fidèle. A cet égard, AGERON (1991 : 107), se fondant sur des sondages effectués en 1949-1950, affirme : « *L'opinion française restait donc dans son immense majorité beaucoup plus attachée à la colonisation qu'on ne l'a dit. Elle ne cessa pas pendant longtemps de le manifester* ». Rester attaché à la colonisation, c'est s'opposer à la décolonisation. Qu'en pensent les Africains et notamment les leaders politiques ?

## **Les élites africaines face à la colonisation (1946-1960)**

Les africains n'ont pas accueilli les colonisateurs blancs à bras ouverts. Les « *Sofas* » de Samory Touré et les « *amazones* » de Béhanzin rappellent à ceux qui feindraient de l'ignorer qu'un peuple n'accepte pas d'être soumis à un autre sans résistance. La colonisation, suite logique des conquêtes territoriales du XIX<sup>e</sup> siècle était donc une entreprise fondée sur la force et marquée par la domination du plus fort

sur le plus faible du moment. Aussi, doit-on se demander si les Africains avaient cru cette domination éternelle.

De la conquête coloniale à l'indépendance des Etats africains, l'on peut distinguer quatre phases essentielles :

- la phase de résignation et de totale soumission de 1884 à 1920 ;
- la phase de réveil de 1920 à 1945 ;
- la phase de réaction et de collaboration de 1946 à 1956 ;
- la phase de libération de 1956 à 1960.

Dans le cadre de ce travail, il ne sera tenu essentiellement compte que de la dernière phase dont les premiers signes apparurent déjà après la Première Guerre mondiale (GRIMAL 1965 ; rééd. 1985).

Cette dernière eut en effet le mérite de donner deux leçons aux colonisés en général et particulièrement aux Africains : d'une part, ceux-ci découvrirent que le Blanc, hier tout puissant conquérant, n'était pas pour autant invincible ; d'autre part, qu'une puissance coloniale peut perdre ses colonies comme l'Allemagne avait perdu les siennes au profit d'autres puissances coloniales sous le contrôle de la SDN. Tout ceci donne des idées...

En Afrique, les élites de première heure et une frange de la population comprirent que la conquête n'est pas définitive. Cette phase de réveil fut marquée par quelques manifestations contre l'Administration coloniale mais sans aucune revendication politique, ni un réel impact sur le cours de l'histoire coloniale en Afrique noire.

A partir de 1946 par contre, les élites africaines formées à l'école du Blanc, nanties de diplômes, comprirent qu'il fallait réagir aux injustices dont elles étaient victimes jusque-là. L'histoire récente de la France les encouragea dans cette initiative pour la concrétisation de laquelle elles trouvèrent appui et collaboration chez les élites traditionnelles, la jeune génération d'Africains n'ayant pas connu la phase de conquête coloniale et une frange importante de la population surtout dans les villes. Cette phase de l'histoire coloniale en Afrique noire fut caractérisée par la collaboration entre Blancs et Noirs. Ce combat pacifique eut lieu aussi bien sur le plan local que dans la Métropole. En effet, dans les territoires, Gouverneurs et élites africaines s'efforcèrent, les premiers de s'adapter à la nouvelle donne coloniale dictée par la IV<sup>e</sup> République, les seconds de s'affirmer face à une Administration coloniale peu pressée de lâcher prise sur les privilèges jusque-là réservés aux seuls Blancs. A Paris, les élus d'Afrique, pendant cette période, consacrèrent leur énergie à arracher des réformes libérales en faveur des institutions africaines en l'occurrence les Assemblées territoriales et régionales.

La phase de libération commença pour l'Afrique noire en 1956. Elle fut inaugurée par la loi-cadre ou Loi Defferre du nom du ministre de la France d'outre-mer qui l'avait élaborée et fait adopter<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Cette loi instituait dans les territoires d'outre-mer, un embryon d'exécutif, le conseil de gouvernement dont les membres portaient le titre de ministre ; elle élargissait par ailleurs les pouvoirs des assemblées territoriales. Mis en place en février 1957, ce régime devint caduc à l'avènement de la V<sup>e</sup> République.

Cette réforme du gouvernement français peut être considérée comme une petite révolution dans ce ciel de l'Union française traversé par quelques nuages. En eut-il pris librement l'initiative ou y fut-il forcé ? AGERON (1991 : 139-140) nous éclaire : « *Dix ans après les réformes de 1946, l'impatience des élites africaines conduisit la France à préparer l'acheminement des populations de l'Afrique et de Madagascar vers la libre disposition de leurs propres affaires. Des urgences politiques extérieures, et surtout la guerre d'Algérie, en faisaient aussi nécessité... Sachant que les populations d'Afrique noire ont les yeux fixés sur ce qui se passe en Afrique du Nord* ». Ainsi donc cette loi-cadre fut arrachée par des Africains témoins des indépendances en mars 1956 de la Tunisie et du Maroc et impatients pour leurs propres territoires. En étaient-ils satisfaits pour autant ? Contrairement à l'attente des autorités françaises, la loi-cadre fut une source de confusion et de division dans la classe politique de l'Afrique noire – notamment entre fédéralistes et anti-fédéralistes – ainsi que le confirme AGERON (1991 : 140-141) : « *Quant aux Africains, divisés sur la loi-cadre, ils étaient pourtant unanimes à ne voir dans ces réformes de structure qu'une étape : l'autonomie des territoires devait déboucher sur l'indépendance* ». Aussi, Senghor vit-il dans cette réforme un « *carcan étroit* » jugeant qu'elle était dépassée avant d'être votée. Senghor n'était pas le seul Africain déçu par cette réforme. En Guinée, cheminots et enseignants « *hostiles à la loi-cadre, se prononcent pour l'indépendance* » (KABA 1990 : 132).

Cette réforme, destinée à calmer les esprits en Afrique noire, fut donc, paradoxalement, le point de départ des revendications indépendantistes. Ce nouveau virus se répandit dans la classe politique africaine et dans la société civile, à une vitesse que nul, dans l'Union française, n'avait prévue. Du 25 au 27 juillet 1958 se tint à Cotonou le Congrès du PRA (Parti du Regroupement africain) entre Senghor et ses amis politiques. La revendication principale fut « *l'indépendance immédiate des peuples d'Afrique noire et l'inscription de cette reconnaissance dans la Constitution* » (PÉAN 1990 : 264). Cinq mois plus tôt, Modibo Keita avertissait : « *La France hésite, le temps passe... L'Afrique, inévitablement, s'engagera sur la seule voie libre compatible avec sa dignité : la voie de l'indépendance. Le peuple, le parlement et le gouvernement l'auront voulu* » (AGERON 1991 : 141). Alors membre du gouvernement français qu'il indexait, Modibo Kéita venait de porter un coup à la solidarité gouvernementale. Ceci tranche avec la position du leader du RDA, Houphouët-Boigny qui, par conviction ou par solidarité gouvernementale resta fidèle aux autorités françaises jusqu'à la dernière minute. Cette attitude d'Houphouët, intentionnellement amplifiée par les milieux gouvernementaux français, fit longtemps croire qu'en Afrique noire, jusqu'en 1960, on ne voulut ni ne réclama guère l'indépendance. A la vérité, la position d'Houphouët était très isolée. En effet, aux côtés de la première génération d'hommes politiques africains, apparut une nouvelle génération dans les années 1952-1956, « *impatiente, ouverte au monde, formée par le syndicalisme et les universités en métropole, arrivant à la politique avec des idées d'indépendance à court terme* » (MICHEL 1993 : 198). A cette génération appartiennent des hommes politiques comme Sékou Touré, Modibo Kéita, Mamadou Dia, Messan Aithson, fondateur et leader de la

Juvento au Togo qui, n'hésitant pas à entonner l'hymne de la guerre d'indépendance, déclara : « *Aucun pays ne s'est libéré du despotisme sans effusion de sang* » (GAYIBOR 2005 : 576).

Il importe de souligner que cette position extrémiste de Aithson fut également isolée. Du reste, l'auteur lui-même n'alla pas au-delà des déclarations. Par contre, la nouvelle génération d'hommes politiques choisit la voie légale pour atteindre ses buts. Ces hommes furent soutenus par les syndicats de travailleurs qui, dans les territoires, n'hésitèrent pas à passer des revendications professionnelles aux revendications politiques (GAYIBOR 2005 : 583-587). Par ailleurs, ils trouvèrent chez les étudiants un ferme appui à l'accélération de l'histoire en Afrique noire. Réunis au sein de la FEANF (Fédération des Etudiants d'Afrique noire en France), ils avaient, dans les années 1950, fait de « *l'indépendance immédiate* » leur unique mot d'ordre.

Galvanisés par tant de soutiens, les leaders politiques d'Afrique noire n'hésitèrent pas à passer rapidement des intentions aux actes. La Communauté proposée par De Gaulle ne pouvait arrêter la marche vers l'indépendance.

Le 1<sup>er</sup> mai 1959, Philibert Tsiranana se fit élire président de la République à Madagascar, une République non encore indépendante. Pour Foccart, il s'agit d'une « *entorse significative* » à la Communauté du Général De Gaulle (GAILLARD 1995 : 194). Mais en homme politique avisé, le père de la Communauté encaisse.

Au Conseil exécutif réuni à Paris, pour discuter des affaires d'une Communauté mort-née, mais dont étaient toujours membres tous les Etats africains y compris Madagascar, De Gaulle appelle Tsiranana par son tout nouveau titre « *Monsieur le Président de la République* ». « *Quand j'ai entendu [cela], rapporte Foccart, je me suis dit que cela devait retentir dans toutes les oreilles présentes et que l'exemple serait suivi* » (GAILLARD Ibid). L'exemple fut effectivement suivi par les leaders politiques africains présents. Le 11 septembre, au cinquième Conseil exécutif de la Communauté, Mamadou Dia du Sénégal, Modibo Kéita du futur Mali et Tsiranana de Madagascar annoncent qu'ils demanderont bientôt formellement l'indépendance. Le 12 décembre suivant, au Conseil exécutif à Saint-Louis, le Sénégal et le Soudan (futur Mali) concrétisent leur intention exprimée trois mois plus tôt. Ils expriment formellement leur demande pour l'indépendance. Le 13 décembre, DE GAULLE exprime solennellement son accord devant l'Assemblée fédérale du Mali<sup>10</sup>. Cette démarche de la Fédération du Mali n'était pas vraiment une surprise. Mais elle mettait en cause l'existence légale de la Communauté, chère à De Gaulle. Aussi, ce dernier, fut-il contraint, pour ne pas faire écrouler son édifice, de faire amender par une loi du 4 juin 1960, le titre XII de la Constitution. Ce qui donnait aux Etats la possibilité d'être indépendant tout en demeurant

<sup>10</sup> Cette fédération fut rêvée par Senghor mais après refus du Niger et de la Haute-Volta, elle se réduisit à deux Etats, le Sénégal et le Soudan, avant d'éclater définitivement le 20 août 1960.

dans la Communauté.

Il importe de rappeler qu'en 1958, cette possibilité avait été refusée à Sékou Touré de la Guinée et à Djibo Bakary du Niger. La loi du 4 juin 1960 marque donc un grand revirement de De Gaulle ; elle constitue une rupture dogmatique dans les relations entre Paris et l'Afrique noire, celle-ci pouvant désormais imposer sa volonté à celui-là. Elle révèle enfin que dans ces premières années d'existence de la V<sup>e</sup> République, les dirigeants français ne maîtrisaient pas la situation devant la détermination des leaders africains à obtenir par voie constitutionnelle, ce que les Indochinois ont obtenu par voie de violence, laquelle voie fut également choisie par les Algériens.

Dans ce contexte, à Paris, on s'inquiétait. Après le « *non* » de Sékou Touré, le « *oui mais* » des « *Maliens* » (Sénégal et Soudan), personne, dans l'hexagone, ne pouvait prévoir d'où, ni de qui viendrait le prochain « *coup* ». Ce dernier vint d'Houphouët-Boigny, toujours membre du gouvernement français, bien au parfum de la loi du 4 juin 1960. La veille, exacerbé, craignant d'être débordé, fatigué d'être traité de valet de l'impérialisme, il fit cause commune avec ses alliés du Conseil de l'entente<sup>11</sup> et demanda l'indépendance pour les 4 Etats. Pire, les quatre demandent à sortir de la Communauté. Pour Foccart, cette demande est un « *coup de théâtre* ». Qu'en pense De Gaulle ? « *Le Général en est affecté, chagriné* » confie Foccart (GAILLARD 1995 : 223). Il est permis d'affirmer que le 3 juin 1960, la Communauté a vécu. En cette année, les Etats africains proclament leur indépendance les uns après les autres.

Le Cameroun et le Togo, non membres de la Communauté, accèdent à leur souveraineté internationale respectivement le 1<sup>er</sup> janvier et le 27 avril 1960. En juin, Madagascar, le Sénégal et le Soudan (devenu Mali à l'indépendance) suivent l'exemple. En juillet, ce fut le tour du Gabon. Le mois suivant, les trois autres pays de l'ex-AEF et les quatre du Conseil de l'Entente entrent en jeu. La Mauritanie ferme la marche en novembre. En ce mois de novembre 1960, c'est la colonisation française qui a vécu en Afrique noire.

En somme, après un temps de résignation, l'Afrique noire commença à manifester un réveil après la Première Guerre mondiale. A partir de 1946, l'élite politique noire s'afficha comme un partenaire obligé de la France dans son œuvre outre-mer. Les indépendances intervenues en 1960 furent le résultat d'une lutte acharnée et soutenue de cette élite qui, dans ce combat, fut galvanisée par les exemples du Vietnam et de l'Algérie, exemples qu'ils choisirent de suivre par voie constitutionnelle. Il est donc important de voir l'attitude de la classe politique française à l'égard des initia-

---

<sup>11</sup> Ce Conseil était composé de la Côte d'Ivoire, de la Haute-Volta (Burkina Faso), du Dahomey (Bénin) et du Niger.

tives des leaders africains.

## **Le désaroi de la France face aux démarches indépendantistes des leaders africains**

En 1945, la Seconde Guerre mondiale à peine terminée, le Général De Gaulle rassurait le président Truman, Président américain, successeur de Roosevelt : « *L'époque nouvelle marquerait l'accession des pays colonisés à l'indépendance. L'Occident devrait le comprendre et même le vouloir* ». Le 14 juin 1960, le fondateur de la V<sup>e</sup> République française déclarait que « *Le génie du siècle nous conduit à mettre un terme à la colonisation* ». Ces deux déclarations rapportées par AGERON (1991 : 129), semblent afficher une certaine fidélité dans la ligne de conduite de celui qui, en France et même hors de l'hexagone, est reconnu comme l'homme d'Etat de la décolonisation. Ce qui confirmerait l'idée d'une indépendance librement octroyée aux Africains.

Pour éviter des conclusions à la va-vite, il importe de voir la place que les colonies occupaient dans la France d'après guerre et l'attitude de la France vis-à-vis de la question de décolonisation et surtout au moment où, comme il est signalé plus haut, des leaders africains commencèrent à agiter devant la V<sup>e</sup> République naissante, le drapeau de l'indépendance.

Au moment où, après guerre, sonnait en France l'heure des grandes réformes devant fixer l'avenir de ce pays, l'Empire était au cœur du débat. Autant il a joué un rôle incontournable pendant le conflit, autant après celui-ci, il jouera un rôle dans l'affirmation de la France comme grande puissance, pensait-on à Paris. C'est ce que confirme MICHEL (1993 : 91) : « *On observera d'abord que la guerre avait entraîné une flambée d'orgueil colonial en métropole, puisque tour à tour vichystes et gaullistes avaient exalté l'Empire. A l'issue de la guerre, il n'est pratiquement aucune fraction de l'opinion qui ne fasse pas une place privilégiée à l'Empire dans la « reprise du rang » de la France dans le monde. Des gaullistes aux communistes, l'unanimité s'est faite autour de l'idée que, sans son Empire, la France ne serait qu'une nation libérée* ». Cette observation est fort juste. La conviction que l'Empire aidera la France à reprendre son rang dans le monde devint très vite le nouveau fondement de la politique coloniale de la France de 1946 à 1960. De Gaulle, même dans sa retraite politique temporaire, fut gagné par cette conviction. Aussi, déclara-t-il en août 1946 : « *Unie aux territoires d'outre-mer qu'elle a ouverts à la civilisation, la France est une grande puissance. Sans ces territoires, elle risquerait de ne l'être plus* ». Ce qui l'amena à conclure en mai 1947 : « *Pour nous, perdre l'Union française, ce serait un abaissement qui pourrait nous coûter jusqu'à notre indépendance. La garder et la faire vivre, c'est rester grands et par conséquent rester libres* » (AGERON 1991 : 132 ; BIARNÈS 1987 : 328-329).

Cette position du Général DE GAULLE est fondamentale et fort instructive en raison du rôle que ce féru de la politique française jouera plus tard dans les années 1958-1960, c'est-à-dire au moment de la décolonisation active. Cette déclaration a le mérite de révéler que pour De Gaulle, dans ces années d'après guerre, le détachement des ter-

ritoires d'outre-mer de la France hypothéquait l'indépendance de celle-ci. Par ailleurs, l'historiographie de la décolonisation révèle unanimement que l'opinion française était majoritairement attachée aux colonies et ne souhaitait en aucun cas s'en séparer.

Dans la classe politique au pouvoir, l'agitation était de mise. En août 1946, au cours des « *Etats généraux de la colonisation française* », les délégués gaullistes, du Parti radical et du MRP (Mouvement Républicain Populaire) en vinrent à la conclusion que (AGERON 1991 : 104 ; MARTIN 1988 : 151) :

- se séparer de l'outre-mer « *serait une catastrophe pour la patrie, un coup fatal pour le régime, une régression pour les autochtones et une perte sèche* » ;
- « *Aucun des territoires d'outre-mer n'est actuellement en état de poursuivre son évolution propre par ses seuls moyens indépendamment de nous, sans notre assistance et notre direction* » ;
- Il n'est pas question « *d'abdiquer une souveraineté encore nécessaire dans l'intérêt même des populations qui attendent toujours de la France, l'ordre et la tranquillité indispensables à leur évolution vers la liberté et l'indépendance* ».

Une constante se dégage des différentes positions qui précèdent : l'indépendance des territoires d'outre-mer – à laquelle certains partis politiques métropolitains font allusion, mais avec une très grande prudence – n'était pas du tout envisagée en 1946, sinon à très long terme, terme dont personne ne pouvait alors déterminer les contours chronologiques. Pour l'heure, il fallut trouver une stratégie susceptible de calmer les ardeurs des élites africaines qui à l'époque, dans leur grande majorité, se ralliaient à cette évolution à plus ou moins long terme de leurs territoires vers l'indépendance<sup>12</sup>.

La stratégie ou plutôt la formule inventée par les architectes de la IV<sup>e</sup> République fut l'Union française. Cette dernière, selon le ministre Soustelle des colonies, « *permettra à la France de maintenir sa position dans le monde. Elle (Union française) s'impose pour une TRES LONGUE PERIODE* »<sup>14</sup>.

La Constitution de septembre 1946 respecta cette ligne tracée par le gouvernement. A l'article 60, les territoires d'outre-mer étaient intégrés dans la République française, « *une et indivisible* ». L'éventuelle évolution autorisée à l'article 75 n'était possible que grâce à une loi votée par le Parlement français, encore faut-il préciser que cette évolution supposait le changement de statut au sein de cette Union française<sup>15</sup>, le statut d'Etat indépendant n'étant nullement envisagé. Incontestablement, l'Union française était une formule destinée à empêcher l'indépendance des territoires d'outre-mer. En fut-il autrement sous la V<sup>e</sup> République ?

Revenu aux affaires grâce aux problèmes coloniaux, De Gaulle entendait régler ces

<sup>12</sup> Dans leur projet de Constitution du 23 juillet 1946, les députés africains envisageaient 20 ans comme délai maximum nécessaire aux territoires en vue d'opter pour le régime de leur choix (Sossou 1994 : 305).

<sup>13</sup> souligné par nous.

<sup>14</sup> Archives de la première Assemblée nationale constituante, Commission des Territoires d'outre-mer, Séance du 12 décembre 1945, p. 12.

<sup>15</sup> L'article 60 comportait 4 statuts : Départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer, territoires associés (Togo et Cameroun) et Etats associés (les anciens Protectorats).

derniers avec doigté. Il décida à cet effet de solliciter la collaboration de personnes supposées suffisamment impliquées dans les affaires d'outre-mer. Jacques Foccart fut de ceux-là. Dès 1958, De Gaulle lui fit confiance, le responsabilisa pour les problèmes relatifs à l'Afrique et lui révéla sa mission : « *Il faut réussir la décolonisation* » lui dit-il. Il est très important de préciser que pour De Gaulle, « *décolonisation* » ne signifie pas « *indépendance* ». La première notion constitue les moyens, la seconde la fin. La mission confiée à Foccart consistait donc à préparer le désengagement progressif de la France dans les territoires coloniaux d'Afrique, à renforcer les institutions politiques d'outre-mer et à instaurer un climat de confiance entre la France et ses partenaires africains en vue de ménager l'avenir. L'institution de la Communauté obéit parfaitement à cette vision comme le confirme De Gaulle lui-même le 9 octobre 1959 : « *Eh bien, la Communauté, je l'ai faite justement pour que chacun des peuples qui la composent suive son chemin comme il le souhaite de préférence en bonne entente avec nous ; parce que c'est en définitive l'intérêt de tous* » (PEYREFITTE : 1994 : 55). Selon Foccart (PÉAN 1990 : 276) « *Le général De Gaulle considérait la Communauté comme une étape et non comme une fin en soi* ». Quant à l'indépendance proprement dite, pour laquelle des leaders africains ont commencé à s'impatienter à partir de 1959, Foccart révèle que l'homme de mai 1958 « *la situait... à l'horizon 1965-1966* » (Ibid). Cette dernière révélation est très instructive. Que l'indépendance des Etats d'Afrique noire ait été prévue, à Paris, pour les années 1965-1966 et que l'événement fût produit six ans plus tôt – voire huit en ce qui concerne la Guinée – nous amène à poser une question qui se dégage d'elle-même : les autorités de la V<sup>e</sup> République française étaient-elles sincères en acceptant l'indépendance des Etats africains en 1960 ? N'y furent-elles pas obligées ?

Déjà, lorsqu'en juillet 1958, à Cotonou, au Congrès du PRA, Senghor et ses amis réclamèrent que fût inscrite dans la Constitution, « *l'indépendance immédiate des peuples d'Afrique* », la réaction de Foccart ne se fit pas attendre : « *A-t-on mesuré, écrivit-il à la fin de ce mois de juillet, les conséquences de certains propos tenus à la tribune, et mis à l'intérieur du mot « indépendance » tout ce qu'il comporte de réalités et de responsabilités austères ? Et si l'on s'en tient à l'imagerie facile ou à la magie des formules, s'est-on rendu compte de ce que signifient l'indépendance dans la misère et l'ignorance, les apparences de l'indépendance sous le contrôle de puissances économiques qui ne reconnaissent point de responsabilités morales ? Quant à nous, nous mettons en garde nos amis d'Afrique contre leur propension à conduire leur continent vers une « libéralisation » dont l'exemple, à bien des égards fâcheux, se trouve à leur porte* » (PÉAN 1990 : 265). La clarté de la menace nous dispense de commentaire. Il n'en faut retenir que la panique suscitée par le mot « *indépendance* » chez De Gaulle et son entourage. Pourtant, deux mois plus tard, Sékou Touré franchit le Rubicon avec les conséquences que l'on sait (KABA 1990 : 170-172).

Environ deux ans après cette menace de Foccart, l'homme de l'ombre de De Gaulle, tous les Etats africains accèdent à l'indépendance. On ne se trompe pas en affirmant que ce processus conduit malgré tout par Paris, s'est achevé contre le gré des autorités de la V<sup>e</sup> République française, De Gaulle en tête, lui qui n'a jamais pardonné

l'humiliation de Sékou Touré, pas plus qu'il n'a jamais digéré d'avoir été contraint, par les leaders africains, d'accorder cette vague d'indépendance plus tôt qu'il ne le prévoyait. Que l'on en juge par ce commentaire que fit De Gaulle lorsqu'il apprit le coup d'Etat du 13 janvier 1967 au Togo où le chef d'état-major Eyadema venait de renverser le président Grunitzky. De Gaulle en profita pour exprimer son amertume contre les leaders africains. Contre eux, il prophétisa : « *Ils y passeront tous. Le tour d'Houphouët-Boigny viendra, le tour de Senghor... C'est de leur faute : ils n'ont pas voulu de la Communauté, se privant du concours de l'armée française. Je l'ai dit à Houphouët.* » (GAILLARD 1995 : 270).

Trois ans après les indépendances africaines qui ont fait éclater la Communauté de De Gaulle, ce dernier continue de nourrir une haine mal contenue contre ceux qui ont contribué à faire écrouler sa bâtisse. Le moins qu'on puisse dire, c'est que pareilles indépendances n'ont pas été octroyées librement mais arrachées des mains d'un homme politique avisé qui, « *sous la pression des réalités* », reconnaît Foccart (PÉAN 1990 : 278), était obligé de « *passer le témoin à des responsables locaux, avant qu'on nous ARRACHE<sup>16</sup> la main pour nous le prendre* », avoue De Gaulle lui-même le 20 octobre 1959 (PEYREFITTE 1994 : 54). Le Vietnam et l'Algérie ont arraché la main de la France par la guerre avant d'obtenir leur indépendance. En Afrique noire, on procéda autrement ; les leaders politiques arrachèrent l'indépendance grâce à des pressions de tous genres, pour éviter de suivre les deux exemples précédents, pour permettre à la France de garder sa main de coopération.

## Conclusion

On ne lâche pas une proie gagnée à la suite des guerres de conquête, sans y être forcé, surtout si la proie peut toujours servir. En France, jusqu'en 1960, les milieux économiques considéraient toujours les territoires d'outre-mer comme un butin de guerre à conserver jalousement face notamment aux grandes puissances non coloniales qui, dans le cas de la Guinée de Sékou Touré, ont montré de quoi elles étaient capables face à un nouvel Etat indépendant sans lien avec l'ancienne puissance coloniale. Par ailleurs, dans toute la classe politique française, on était convaincu :

- qu'en pleine guerre froide, la France avait toujours besoin de son empire ou de ce qui en restait pour garder son rang dans le monde ;
- qu'une indépendance mal préparée livrerait les Etats africains entre les mains des grandes puissances sans tradition coloniale et selon Paris, sans scrupule.

A l'opposé, en Afrique noire, plusieurs leaders politiques s'impatientaient, requinqués par l'exemple de la Gold Coast (Ghana) indépendante depuis mars 1957. Une guerre sourdine fut déclenchée dès lors entre Africains et Français. Que, pour la plupart des leaders africains, toutes les réformes françaises fussent dépassées avant d'être appliquées outre-mer, montrait bien l'écart de conception entre hommes

---

<sup>16</sup> Souligné par nous.

politiques français et africains. La guerre consistait, pour les Africains, à s'appuyer sur les réformes qu'ils jugeaient en deçà de leur espoir pour exiger davantage.

C'est cette contradiction que De Gaulle devait gérer. Son tempérament et ses expériences des affaires publiques et surtout coloniales, lui permirent de maîtriser la situation. Homme de vision, il céda, dans l'immédiat à toutes les revendications des Africains, au grand dam de son entourage. Mais ses confidences ultérieures montrent bien que l'homme de mai 1958 a plus lâché qu'il n'a réellement octroyé les indépendances africaines.

Débarquant triomphalement à Paris le 26 août 1944, en provenance de l'outre-mer français, le Général De Gaulle lança aux Français : « Nous rapportons à la France l'Indépendance, l'Empire et l'Epée » (DUROSELLE, 1986 : 637).

En novembre 1960, des trois éléments du trophée, l'Empire disparut. Mais De Gaulle pouvait se réjouir de l'avoir remplacé par une quinzaine d'Etats indépendants qui, en ces temps où l'arithmétique commença à jouer dans les organisations internationales, ne manquèrent pas d'apporter à la France le soutien que celle-ci attendait d'eux.

De leur côté, les leaders africains, débarquant de Paris, loin du gouvernement et du parlement français, rapportèrent leur trophée de guerre, l'indépendance, butin d'une « guerre » sans armes ni victimes physiques. Entre Paris et l'Afrique noire, une nouvelle ère commence, enracinée dans cette atmosphère douloureuse de divorce, dont le contexte marquera longtemps les relations entre la France et ses nouveaux partenaires. Le présent travail n'a contribué à éclairer que quelques facettes de cette période cruciale.

## Sources et bibliographie

### Sources d'archives

Procès-verbaux de la Première Assemblée Nationale constituante, Commission des Territoires d'outre-mer.

### Bibliographie

AGERON Charles-Robert, 1991. *La décolonisation française*, Paris, Armand Colin, 380 p.

BIARNES Pierre, 1987. *Les Français en Afrique noire de Richelieu à Mitterrand*, Paris, Armand Colin, 448 p.

DUROSELLE Jean-Baptiste, 1986. *Politique étrangère de la France. L'abîme 1939-1944*, Paris, Imprimerie nationale, 811 p.

GAILLARD Philippe, 1995. *Foccart parle*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, tome 1, 500 p.

GAYIBOR Nicoué Lodjou, (Sous la direction), 2005. *Histoire des Togolais*, Lomé, Presses de l'UL, Volume II, tomeII, 754 p.

GRIMAL Henri, 1965 ; rééd. 1985. *La décolonisation de 1919 à nos jours*, Bruxelles, éd. Complexe, 349 p.

KABA Lansiné, 1990. *Le « non » de la Guinée à De Gaulle*, Paris, Editions Chaka, 190 p.

MARTIN Jean, 1988. *Lexique de la colonisation française*, Paris, Dalloz, 395 p.

MICHEL Marc, 1993. *Décolonisation et émergence du tiers monde*, Paris, Hachette, 271 p.

PEAN Pierre, 1990. *L'homme de l'ombre*, Paris, Fayard, 599 p.

PEYREFITTE Alain, 1994. *C'était De Gaulle*, Paris, Fayard, 599 p.